

# MOUVEMENT POP 2026

**Département :** MEUSE

**Poste :** Académie Nancy-Metz - Meuse - Responsable Local(e)  
de l'Enseignement **F/H**

**Nombre de postes :** 1

**Référence:** 055-ENS-002

## **Lieu d'exercice :**

0550994G- Centre de détention de Montmédy- Rue du Commandant Ménard 55600  
Montmédy

**Effectif de l'école :** 8 – **Nombre de classes :** 1

## **Projet d'école :**

Le Responsable Local de l'Enseignement (RLE) organise, coordonne l'Unité Locale d'Enseignement (ULE) au sein du centre de détention de Montmédy. Il garantit la mise en œuvre d'une offre éducative adaptée aux besoins des personnes détenues, en collaboration avec l'administration pénitentiaire et les partenaires éducatifs en rendant compte au proviseur de l'UPR.

## **Missions:**

1. Assurer 12 heures d'enseignement auprès des personnes détenues dont l'effectif est variable en fonction des périodes.
2. Organisation et gestion de l'Unité Locale d'Enseignement
  - Élaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique adapté au public pénitentiaire en lien avec le projet de l'UPR.
  - Organiser et coordonner l'offre de formation en tenant compte des besoins spécifiques des détenus (illettrisme, handicap, enseignement individualisé, formations qualifiantes).
  - Assurer l'orientation et le suivi pédagogique des apprenants en lien avec l'équipe éducative et l'administration pénitentiaire.
3. Gestion administrative et financière
  - Veiller à la bonne gestion des ressources humaines et matérielles déléguées à l'ULE.
  - Assurer le suivi des obligations statutaires des enseignants (déclaration des heures, planning des cours, remplacements).
  - Suivre et gérer le budget alloué par l'UPR
4. Développement des partenariats et coordination avec les acteurs institutionnels
  - Travailler en collaboration avec :  
Les enseignants de l'ULE et du réseau de l'UPR  
Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)  
Les partenaires extérieurs (organismes de formation, entreprises, associations) pour renforcer l'offre éducative et d'insertion.
  - Participer aux réunions institutionnelles et aux différentes commissions locales
5. Encadrement et accompagnement des enseignants
  - Soutenir les enseignants dans l'adaptation de leurs pratiques pédagogiques au milieu pénitentiaire.
  - Favoriser la mise en place d'une pédagogie différenciée et adaptée aux contraintes du public accueilli.
  - Accompagner les nouveaux enseignants et organiser leur formation spécifique au contexte carcéral.
6. Gestion des examens et de la validation des acquis
  - Organiser les examens et certifications en lien avec les services compétents.
  - Valoriser les acquis scolaires et professionnels des détenus à travers des parcours de formation adaptés.

### **Compétences et/ou aptitudes attendues :**

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier degré.

Une expérience en milieu pénitentiaire ou en contexte éducatif complexe est un atout.

### Compétences requises:

- Pédagogie adaptée : Connaissance des méthodes d'enseignement pour adultes (andragogie).
- Compétences organisationnelles : Capacité à gérer et planifier l'enseignement en milieu contraint.
- Travail en équipe : Collaboration avec des acteurs pluridisciplinaires (enseignants, SPIP, psychologues, administration pénitentiaire).
- Adaptabilité et maîtrise de soi : Capacité à intervenir dans un environnement sécurisé et réglementé, avec des contraintes horaires spécifiques (cours en fin d'après-midi, samedi matin).

### **Titre(s) et certification(s) exigé(s) :**

CAPPEI

## **Contact :**

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : [dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr)

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : [sylvie.gatel@ac-nancy-metz.fr](mailto:sylvie.gatel@ac-nancy-metz.fr) , Téléphone : 0329766980

## **Informations complémentaires :**

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.
2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.